

Espace public et voirie

Retrouvez dans cette rubrique toutes les informations concernant l'espace public et la voirie : les autorisations de voirie, le signalement d'un problème sur l'espace public, les demandes pour tournages de films.



Mairie de Chaville / Grand Paris Seine Ouest : qui fait quoi ?

À la mairie

La direction de l'Aménagement Urbain de la ville assure :

- > La coordination de l'instruction de toutes les autorisations d'urbanisme (avec les services compétents extérieurs à la ville)
- > Les demandes concernant l'espace public, en particulier toutes les demandes d'arrêté de stationnement et circulation ou d'occupation provisoire du domaine public

La direction des Services Techniques de la ville assure :

- > Une facilité proposée pour l'organisation des déménagements
- > L'entretien et la rénovation des bâtiments communaux (écoles, crèches, activités culturelles, activités sportives, activités associatives...).

Grand Paris Seine Ouest

L'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO) assure, pour le compte de la Ville :

- > L'entretien et la rénovation de la voirie municipale, de l'éclairage public et des réseaux d'assainissement (égouts)
- > La gestion du stationnement payant sur l'espace public
- > L'entretien et la rénovation des espaces verts : arbres d'alignement, parcs et jardins, espaces verts du cimetière, aires de jeux...
- > La collecte et le traitement des déchets ainsi que la propreté de l'espace public

Quelques cas particuliers à signaler

- > L'avenue Roger Salengro, la rue Anatole France et la rue du Pavé des Gardes sont des voies départementales. Les questions relatives à ces voies sont donc gérées en partenariat avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine 
- > Depuis le mois d'avril 2017, le réseau de fibre optique  est géré par la société Covage 92.

Plus d'infos sur le réseau de fibre optique [par courriel](#)

- > Tout brûlage est strictement interdit sur la commune. Un arrêté municipal a été pris en ce sens.
- > Le bruit est réglementé par un arrêté municipal.
- > Un conseil en économie d'énergie est disponible via [l'Agence Locale de l'Énergie](#) ↗



À TÉLÉCHARGER



Arrêté municipal de lutte contre les bruits de voisinage (AR n°2023-0129) – (245 Ko)



Arrêté portant réglementation du brûlage et élimination des détritux végétaux (AR_01_2014_0044) – (188 Ko)



Arrêté municipal portant obligations spéciales des riverains des voies publiques en temps de neige et de verglas (AR01_2017_0020) – (111 Ko)

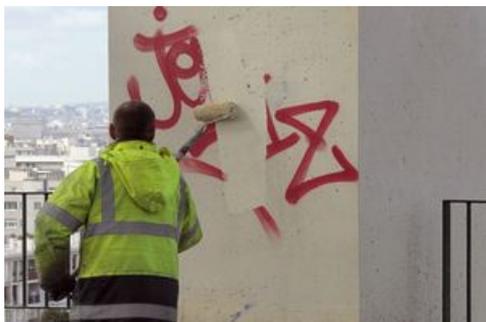


Arrêté portant sur la réglementation de la circulation des animaux domestiques sur le territoire communal (AR01_2019_0101) – (110 Ko)



Signaler un problème sur l'espace public – SO net

Devenez sentinelle de l'espace public avec l'application « SO net » de Grand Paris Seine Ouest !



Signaler un tag/graffiti sur l'espace public

Ce formulaire vous permet de signaler un tag ou graffiti sur l'espace public. La précision des informations fournies est indispensable au traitement..





Autorisations de voirie

Retrouvez dans cette page toutes les informations sur les autorisations de voirie : arrêté provisoire de voirie et demandes d'occupation du domaine...



Les tournages de films

Vous souhaitez tourner un film, un court-métrage ou une série à Chaville ? Consultez les tarifs pratiqués par la commune et faites votre demande...



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE
1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS